



Commission Electorale Nationale
Indépendante

République de Guinée

Force Spéciale de Sécurisation
du Processus Electoral

Travail- - Solidarité

Etat Major Opérationnel

N° 023 /CENI/FOSSEPEL/EMO/13

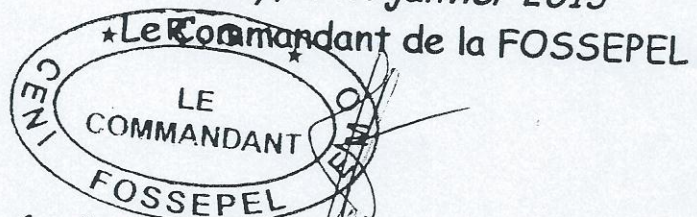
GUIDE :

Sécurisation de l'installation et de la formation
des démembrements de la CENI (CEPI et CESPI)

- 1- Prise de contact du Commissaire de la CENI avec le Commandant de l'Escadron de Gendarmerie Départementale (Commandant la FOSSEPEL) et le Commissaire central de Police (Commandant adjoint FOSSEPEL).
- 2- Le Commandant préfectoral de la FOSSEPEL et son adjoint en rapport avec le président de la CEPI, identifient les lieux de l'installation (prestation de serment) et de la formation des CEPI et CESPI.
- 3- Le commandant préfectoral de la FOSSEPEL et son adjoint mettent en place le plan de sécurisation de ces opérations (avant, pendant et après).

- 4- le Commandant préfectoral de la FOSSEPEL et son adjoint gardent le contact permanent avec le Commandant régional de la FOSSEPEL et le Chef des Opérations de la FOSSEPEL à Conakry.
- 5- Après les opérations, le Commissaire de la CENI, le Commandant préfectoral de la FOSSEPEL et son adjoint se retrouvent pour tirer les leçons de ces opérations de sécurisation et faire des recommandations.

Conakry, le 14 janvier 2013



Général de Brigade Ibrahima BALDE
(Commandeur de l'Ordre National du Mérite)